

★

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2013

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

★

CHAPITRE 26

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

★

VERSION FRANCAISE

★

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	11
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	12
3.1. BILAN TECHNIQUE	12
3.2. BILAN FINANCIER	13
3.3. PERSPECTIVES	15
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	17
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	17
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	21
6. PROGRAMME 346: EDUCATION CIVIQUE ET INSERTION SOCIALE DES JEUNES	25
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	27
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	27
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	28
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	29
7. PROGRAMME 347: PROMOTION ECONOMIQUE DES JEUNES	31
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	33
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	33
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	33
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	34
8. PROGRAMME 348: GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DU MINJEC	35
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	37
8.2. STRATÉGIE PROGRAMME	37
8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	38
8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	38

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

Note explicative

La loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat a mis en place un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de gestion publique. Cette nouvelle constitution financière destinée à remplacer l'Ordonnance de 1962, consacre la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) par l'institutionnalisation du budget programme.

Conscient de l'ampleur des changements amorcés, le législateur a prévu une mise en oeuvre progressive de cette loi qui doit entrer en vigueur dans l'intégralité de ses dispositions le 1er janvier 2013, date à laquelle est abrogée l'Ordonnance 62/OF/4 du 07 février 1962 (article 79 de la loi du 26 décembre 2007). Dans le respect de ces dispositions, la Circulaire présidentielle sur la préparation du budget 2013 instruit les chefs de départements ministériels de présenter au Parlement un projet de budget dans le nouveau format de budget programme.

Le document qui vous est soumis constitue la réponse de l'Administration à cette exigence de la réforme. Il s'intitule "Projet de Performance des Administrations". Ledit document, qui présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années, décline pour chaque programme ouvert: les objectifs, les indicateurs, les cibles ainsi que les moyens nécessaires pour leur mise en oeuvre, en cohérence avec le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

Il comporte trois principales parties :

- la première partie présente la synthèse stratégique, qui fait le point sur l'ancrage des interventions de l'Administration au DSCE, ses performances antérieures en terme d'activités effectivement mises en oeuvre et de moyens déployés à cet effet. Elle présente également les perspectives se rapportant à l'objectif stratégique. Ce dernier constitue le défi majeur à relever à moyen terme ainsi que le fil conducteur et le point de convergence des actions ;

- la deuxième partie traite du contenu des programmes en termes d'actions nécessaires assorties d'objectifs, d'indicateurs et des coûts de réalisation ;

- la troisième partie quant à elle, comporte une annexe présentant le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

L'action du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique a pour socle le DSCE qui s'appuie lui-même sur la vision du développement global. Cette vision fait du Cameroun à l'horizon 2035 «un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ».

Dans cette optique, le Gouvernement entend bâtir une économie forte et compétitive. Aussi, un accent particulier est-il mis sur la formation du capital humain à travers l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies sectorielles.

Au regard des missions qui lui sont assignées par le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le MINJEC contribue grandement à l'atteinte de cet objectif, dans le cadre de l'éducation civique, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'intégration nationale, de la culture démocratique et de la culture de la paix.

Ces différentes missions sont précisées dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAPs 2013-2017) et le Cadre des Dépenses à Moyens Termes (CDMT 2013-2015).

De ces outils de pilotage, s'est décliné le budget-programme et le programme de performance des administrations (PPA) qui a fait l'objet d'une pré-évaluation au cours des pré-conférences budgétaires tenues au Ministère des Finances en juin 2012. Chacun de ces programmes est décliné en actions, activités et tâches dans les PAPs et le CDMT.

Dans le présent exposé, nous donnerons les points d'ancrage des programmes de notre département ministériel dans les domaines de l'éducation civique, de l'insertion socioéconomique et de l'intégration nationale.

c i v i q u e a-Education

Au Cameroun, la nécessité de renforcer l'éducation civique s'impose aujourd'hui face à la montée fulgurante de l'incivisme, de l'immoralité et de la crise généralisée des valeurs essentielles de paix, de travail, de solidarité et de tolérance.

Dès lors, il apparaît urgent de repenser la société camerounaise afin de mettre en place une nouvelle gouvernance éducative visant un réarmement moral des jeunes et une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières.

Il s'agit du renforcement de l'éducation civique non seulement à tous les niveaux d'enseignement, mais également dans la société toute entière.

Pour cela, la réforme des programmes, notamment la prise en compte de l'élaboration en cours du « Référentiel National d'Education Civique » constitue une opportunité. Ce document concerne tous les niveaux d'éducation et groupes sociaux, à savoir : maternel, primaire, secondaire, supérieur, extrascolaire et professionnel.

- Il s'agit en d'autres termes :
- d'inculquer aux citoyens les notions de patriotisme, de civisme, d'unité et d'intégration nationale ;
- d'amener les citoyens à respecter les emblèmes et symboles de la République ;
- former un nouveau type de citoyens responsables et fiers de vivre dans une République exemplaire ;
- promouvoir le culte de l'effort, le mérite et le travail bien fait ;
- restaurer la morale publique ;
- lutter contre l'indiscipline généralisée ;
- lutter contre les fléaux sociaux (délinquance, toxicomanie, déviances sociales et sexuelles etc.)

Au regard du Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011, le MINJEC est considéré comme chef de file de mission de mise en oeuvre de l'Education Civique dans la mesure où il est chargé de concevoir et d'élaborer les programmes à mettre en uvre dans les établissements scolaires par le MINEDUB, le MINESEC

e t c . b- Insertion s o c i o é c o n o m i q u e

Selon le document "Cameroun : vision 2035", la stratégie de développement social visera à

améliorer le niveau de développement humain. Elle permettra également le relèvement des indicateurs d'espérance de vie à la naissance, de santé, d'éducation, d'emploi et de participation à la vie sociale. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les actions que notre département ministériel entend mener au cours des trois prochains exercices budgétaires.

Les éléments d'ancrage du MINJEC au DSCE peuvent s'observer au paragraphe 343, page 90 consacré à la promotion de l'emploi des jeunes à travers des programmes spécifiques existants. Il s'agit pour l'essentiel du Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U), du Pacte National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ), du Projet d'Insertion Socio-économique des Jeunes par la création des micro-entreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS) et du Service Civique National de Participation au Développement (SCNPD).

Conformément aux orientations déclinées dans le DSCE, les priorités du Ministère consistent notamment à :

- maîtriser des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi des jeunes et préparer les bénéficiaires à la création d'emplois ;
- garantir une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience des jeunes ;
- améliorer la gestion et la gouvernance des systèmes.

Parlant du DSCE, il convient de rappeler qu'il réaffirme la volonté du Gouvernement de poursuivre la

Par ailleurs, l'intégration devra trouver dans le développement économique en général et dans le développement des infrastructures de communications et de télécommunications, un facteur de stimulation important à travers le développement des échanges et l'interpénétration des cultures.

La consolidation du processus démocratique suppose un fonctionnement harmonieux de l'Etat, des partis politiques et de la société civile, selon les règles du jeu de la dialectique locale nationale. La consolidation du processus démocratique nécessitera l'amélioration des processus électoraux, le renforcement de la participation et un ensemble d'actions orientées vers l'éducation, la formation (renforcement des capacités de la société civile, des populations et des animateurs de la vie politique et sociale) ainsi que la sensibilisation.

Plusieurs axes devront être déclinés en stratégies opérationnelles dans l'optique de l'intégration nationale :

- l'intégration et la mobilisation nationales ;
- la promotion des valeurs communes ;
- la participation de toutes les catégories ou groupes sociaux aux processus de prise de décision ;
- la lutte contre les forces centrifuges ;
- la solidarité et la redistribution équitable des richesses ;
- le développement équilibré et harmonieux du territoire ;
- la mobilisation citoyenne et le réarmement moral ;
- la communication sociale.

Source : « Cameroun : Vision 2035 » pages 41 et 43.

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Les missions dévolues au Ministère de la jeunesse et de l'Education Civique par rapport à celles du Ministère de la Jeunesse se sont sensiblement étoffées. A travers la réorganisation gouvernementale du 09 décembre dernier, le Chef de l'Etat a non seulement reconduit le ministère en charge spécifiquement de l'encadrement de la jeunesse, mais lui a assigné une autre mission importante à savoir, l'éducation civique des populations, ceci dans l'optique de parvenir à une République exemplaire déclinée dans son plan de société du Septennat des Grandes Réalisations.

En effet, selon les dispositions de l'article 24 du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique est responsable chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation civique et de la promotion de l'intégration nationale.

A ce titre, il est

chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies appropriées pour faciliter la contribution de la jeunesse au développement du pays et à la promotion des valeurs de paix, de travail, de démocratie et de solidarité ;

- de l'éducation citoyenne et morale de la jeunesse ;
- de la prise en compte des préoccupations des jeunes dans les stratégies de développement dans les différents secteurs ;
- de l'insertion sociale des jeunes ruraux et urbains ;
- de la promotion de l'intégration nationale ;
- de la promotion économique et sociale des jeunes et de leurs associations ;
- du suivi des activités des mouvements de jeunesse.

Il suit les programmes gouvernementaux d'appui destinés à l'encadrement des jeunes en milieu urbain et/ou rural et exerce la tutelle sur les organismes relevant de son domaine de compétence notamment le :

- Service civique national de participation au développement ;
- Conseil national de la jeunesse.

Sur le plan stratégique, le MINJEC partage les mêmes cibles d'action avec plusieurs départements ministériels. Dans le domaine de la formation professionnelle, il offre, à travers les Centres

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

3.1 BILAN TECHNIQUE

Au niveau de la promotion socio-économique des jeunes, deux mécanismes de promotion de l'auto-emploi et de l'emploi des jeunes ont été mis sur pied par le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, à savoir: le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) et le Projet d'Insertion socioéconomique des Jeunes par la création des micro-entreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS). Les objectifs à eux assignés s'organisent autour de :

- la mobilisation des jeunes ;
- l'appui et le soutien à l'élaboration de leur projet professionnel à travers le renforcement de leurs capacités civiques, sociales, techniques, entrepreneuriales et managériales ;
- leur orientation vers l'emploi salarié ou l'auto-emploi ;
- le financement des juniors entreprises, des micro-activités et des coopératives spécifiques pour le PIFMAS ;
- le suivi et l'accompagnement des jeunes placés en emploi et des jeunes financés jusqu'au remboursement de leurs créances.

C'est ainsi que pour l'année 2012, 506 projets de jeunes ou groupes de jeunes sont financés

dans le cadre du PAJER-U ; ce qui porte à 5114 le nombre de projets déjà financés par ce programme depuis sa mise en place en 2007 pour près de 15.000 emplois créés sur un financement de 3 milliards 666 millions F CFA ;

18 Coopératives de jeunes spécialisées dans la fabrication du matériel sportif constituées dans le cadre du Projet d'Insertion des jeunes à travers la création des micro-entreprises de fabrication du matériel sportif (PIFMAS) qui viennent renforcer les capacités de production des 35 existantes.

Il convient de relever qu'à ce jour, les capacités mensuelles de production de ces coopératives sont de 494 ballons de Football, 13 ballons de Handball, 06 ballons de Volley-ball, 32 paires de filet de football et 02 paires de filets de handball.

3.2 BILAN FINANCIER

Exécution financière et physique de l'exercice 2010

L'enveloppe budgétaire allouée au Ministère de la Jeunesse pour l'exercice 2010 s'élevait à la somme de 7 820 millions de FCFA, répartie de la manière suivante

- dépense de fonctionnement : 5 820 millions FCFA;
- dépense d'investissement : 2 000 millions FCFA (RI/O : 1000 millions et PPTE : 1 000 millions).

Après l'ordonnance n°2010/001 du 15 septembre 2010 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2009/018 du 15 décembre portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2010, elle est passée à 6 139 millions, dont 5 369 millions pour le fonctionnement et 770 millions pour l'investissement.

I- Fonctionnement

En ce qui concerne le budget de fonctionnement 2010, les dépenses y relatives ont été orientées au suivi des activités en rapport avec les prescriptions itératives du Président de la République, les directives du Premier Ministre, Chef du Gouvernement déclinées dans notre feuille de

*la poursuite des travaux de construction des CMPJ et des foyers des jeunes entamés depuis les exercices précédents ;

*la poursuite de la réhabilitation du Centre de vacances de MBALANG (Ngaoundéré) ;

*l'équipement de certains CMPJ en matériel didactique ;

*la poursuite de la réhabilitation du CENAJES de Kribi ;

*la construction d'un Auditorium à l'INJS de Yaoundé.

Du fait du collectif budgétaire de l'exercice 2010, les études programmées n'ont pas été exécutées, alors que les procédures administratives de passation des marchés avaient été effectuées. Elles ont été programmées prioritairement dans le cadre du budget de l'exercice 2011.

Exécution financière et physique de l'exercice 2011

L'enveloppe budgétaire notifiée et allouée au Ministère de la Jeunesse pour l'exercice 2011 s'élevait à la somme de 8 136 millions de FCFA, répartie de la manière suivante :

I- Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 4 236 millions FCFA,
c O-dépenses permanentes de personnel : a 2 886 millions ;
- bourses et stages : 241,599
eau, électricité et téléphone : o n s 77 ;
m dépenses de personnel hors traitement brut : n 100 millions ;
- autres biens et services : 931,401
m i l l i o n s .

Ces dépenses ont servi au suivi des activités en rapport avec les problèmes de la jeunesse, la formation, l'administration générale, les études et la coopération.

De manière spécifique, ces dotations ont permis :

- d'assurer le suivi des activités programmées ;
- de procéder à l'ouverture de 70 Délégations d'Arrondissement de la Jeunesse pour un encadrement de proximité de la jeunesse camerounaise ;
- d'améliorer la qualité et la performance des services ;
- de mettre des moyens matériels et des ressources humaines à la disposition des structures du

MINJEC

; -de mettre en oeuvre le projet d'exploitation des applications informatiques de gestion intégrée des personnels ;

-d'assurer le fonctionnement des structures déconcentrées du Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U), ainsi que du Projet d'Insertion socio-économique des jeunes par les micro-entreprises à la Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS) ;

- de poursuivre la mise en oeuvre effective du Conseil National de la Jeunesse;
- de mobiliser les jeunes autour des grands axes de développement et de travaux d'intérêt communautaire;
- d'apporter un appui pour le fonctionnement des structures d'encadrement des jeunes;

-de promouvoir les activités de vacances des jeunes par la formation des encadreurs et l'organisation des Oeuvres de vacances ;

-de promouvoir, organiser et suivre les échanges entre jeunes aux plans national et international ;

-d'assurer la formation des cadres moyens et supérieurs en jeunesse et animation et la formation permanente des personnels.

II- Investissement

Dépenses d'investissement : 3 900 millions FCFA réparties de la manière suivante :

-PAJER-U et PIFMAS: 500 millions;

-constructions et réhabilitation des édifices: 300 millions ;

-équipement des services: 690 millions ;

3.3 PERSPECTIVES

Dans l'environnement évolutif et mouvant, les besoins des jeunes ne cessent de croître au point où au Cameroun, le critère d'âge n'est plus fondamental pour identifier qui est jeune et qui ne l'est pas, compte tenu du fait que jusqu'à un âge avancé certains sont encore sans emploi et dépendent encore de leurs parents.

Cette situation est due, entre autres, à la précarité et à l'insuffisance des moyens d'encadrement, accentués par un contexte économique qui freine l'épanouissement et l'autonomisation des jeunes.

Le Gouvernement de la République à travers le Ministère en charge des questions de la jeunesse a déployé des efforts remarquables en faveur de cette tranche sensible de la population particulièrement dans le secteur de l'insertion socioéconomique, à travers notamment le Programme d'appui à la jeunesse rurale et urbaine (PAJER-U), le Projet d'Insertion Socioéconomique des Jeunes par la création des micro-entreprises de Fabrication du Matériel sportif(PIFMAS) et la restructuration des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes.

Il faut toutefois relever que le volume de l'enveloppe accordé au Département ministériel pour résoudre les problèmes d'encadrement des jeunes, semble sous-estimer considérablement l'importance des besoins, quand on sait que le budget validé des projets suscités prévoyait une enveloppe de 12 milliards de FCFA sur 03 ans.

La forte proportion des jeunes accroît les besoins tant en infrastructures d'accompagnement qu'en appui financier ; et l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de services destinée aux jeunes en zone urbaine comme dans les campagnes est tributaire de la consistance des moyens d'action.

Car, comme nous le savons, le système éducatif actuel, du fait de l'inadéquation entre la formation et l'emploi, a déversé sur le secteur informel une bonne fourchette des jeunes issus des collèges, des lycées et des institutions universitaires.

Cette inadéquation appelle un recyclage et une reprise en main de ces jeunes afin d'opérer une mutation du secteur informel vers le secteur structuré à travers un développement significatif du secteur productif tel que projeté dans les différents projets gouvernementaux et le PAJER-U et le PIFMAS au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique.

En référence au document de la vision volontariste du développement à long terme du Cameroun à l'horizon 2035, la population camerounaise s'accroît au rythme moyen de 2,8% par an. Et cela s'accompagne forcément d'importants changements dans la structure de la population avec notamment une proportion des jeunes de moins de 20 ans qui est passé de 45% à près de 50% entre 1992 et 2004, augmentant ainsi la représentativité des jeunes à charge.

Cette forte proportion des jeunes se présente comme un atout incontestable à condition d'être bien formée, bien nourrie et en bonne santé.

Notre défi aujourd'hui, c'est bien évidemment de transformer cette ressource humaine potentielle en ressource réelle pour le développement de notre pays à travers la formation pointue de ce capital humain afin de faire du Cameroun un pays émergent.

Pour redonner espoir à cette jeunesse et restaurer l'équilibre social, il nous faut notamment :

- réduire sensiblement le chômage des jeunes ;
- rendre transparent le marché de l'emploi ;
- réussir l'insertion professionnelle du plus grand nombre des demandeurs d'emplois ;
- accompagner les demandeurs d'emplois à bien définir leurs projets professionnels et augmenter ainsi leurs chances de trouver rapidement un emploi ;
- assurer une bonne communication sur les tendances et évolutions du marché de l'emploi et une bonne information des acteurs ;
- lutter contre la délinquance juvénile ;
- promouvoir l'éducation citoyenne et les valeurs de paix ;
- redynamiser la vie associative ;
- combattre les grands fléaux tels la toxicomanie, l'alcoolisme, le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles ;
- répondre convenablement à la demande d'emplois décents des jeunes en multipliant l'offre de solutions proposée par le MINJEC à travers ses principaux programmes , Programme d'appui à la Jeunesse Urbaine et Rurale (PAJER-U), Projet d'insertion socio-économique des jeunes par la création de micro-entreprises de fabrication du matériel sportif (PIFMAS), Relais Multimédia de Développement (REMUDEV) ;
- améliorer les conditions de travail du personnel en lui offrant un cadre adéquat et des équipements appropriés ;
- renforcer les capacités des cadres à travers la formation continue, le perfectionnement, etc. ;
- assurer le réarmement moral des jeunes grâce à l'éducation citoyenne et civique que permettra la

mise en place effective des structures de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement ;

- étendre à l'ensemble du pays les structures d'accueil et d'encadrement des jeunes que sont les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) et autres Maisons ou Foyers des jeunes.

Ces actions ont pour finalité majeure l'épanouissement de la jeunesse à travers notamment l'éducation

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif stratégique du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique est de promouvoir l'autonomisation des jeunes, l'éducation civique et l'intégration nationale.

A cet effet, trois grands programmes ont été élaborés au sein du département ministériel.

5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Programme 1: Education civique et insertion sociale

Les politiques de jeunesse et d'accompagnement des associations et de soutien à leur dynamisme ont une forte dimension interministérielle. Il en résulte une fonction importante d'animation de groupes de travail et de réflexion sur ces champs. Ils associent ordinairement les services déconcentrés chargés de la jeunesse et de la vie associative, acteurs essentiels pour la mise en oeuvre des politiques de l'État dans ces deux champs, des structures associatives et de nombreux ministères (éducation de base, enseignements secondaire et supérieur, culture, affaires sociales, santé, environnement, sports et éducation physique, justice, tourisme, agriculture et développement rural, finances, etc.) participent, aux côtés des collectivités territoriales décentralisées, au financement et à la mise en oeuvre de ces politiques.

Programme 2: Promotion économique des jeunes

Le Ministre est le seul responsable du programme. Mais pour son opérationnalisation, le Chef de Division de la Promotion Economique des Jeunes assure la coordination du Programme.

Les structures concourant à la mise en oeuvre du programme sont :

Au niveau central,

- La Division de la Promotion Economique des Jeunes
- La Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération
- Les Coordinations Nationales du PAJER-U et du PIFMAS

Au niveau déconcentré,

- Les Délégations Régionales, Départementales et d'Arrondissement de la Jeunesse et de l'éducation Civique
- Les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes
- Le Centre National de Jeunesse et des Sports
- Le Centre National d'Education Populaire et d'Alphabétisation
- Les Collectivités Territoriales Décentralisées.
- Les Antennes Régionales et Départementales du PAJER-U
- Les Antennes Régionales du PIFMAS

Programme 3: Gouvernance et développement institutionnel

Le responsable du programme est le Directeur des Affaires Générales. Il s'appuie sur l'administration centrale et les services déconcentrés ainsi que sur le Centre national de la jeunesse et des Sports, l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement, le Conseil National de la Jeunesse, organismes dont il assure la tutelle, et le Centre National d'Education Populaire et d'Alphabétisation.

Des personnels techniques et pédagogiques (conseillers et Instructeurs de jeunesse principalement) exercent dans ces services des missions de formation, de conseil, d'expertise, d'expérimentation et de recherche.

Pour la mise en oeuvre de ces politiques, le Directeur des Affaires Générales établit des partenariats avec les associations de jeunesse, avec des coordinations et des têtes de réseau associatives ainsi qu'avec des Fondations.

Les services régionaux, départementaux ou d'arrondissement concluent également des partenariats avec les collectivités territoriales décentralisées pour soutenir les actions et les politiques éducatives ou associatives locales.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 346

EDUCATION CIVIQUE ET INSERTION SOCIALE DES JEUNES						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	PROMOTION DE L'INTÉGRATION NATIONALE	Développer le sentiment de patriotisme, de solidarité et de tolérance	Nombre de campagnes en faveur de l'intégration nationale	58.0	500.0	
02	PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ	Doter les jeunes et les adultes de connaissances et de compétences nécessaires à leur pleine participation au développement de la Nation	Nombre de bénéficiaires	360.0	20000.0	
03	DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF	Favoriser une participation plus efficace des jeunes au processus de développement national	Nombre de réseaux d'associations créés	0.0	11.0	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 347

PROMOTION ECONOMIQUE DES JEUNES						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'AUTO-EMPLOI DES JEUNES	Encadrer les jeunes dans la création d'entreprise et l'auto-emploi	Nombre d'entreprises créées	4500.0	16565.0	
02	REDYNAMISATION DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES	Accroître le nombre de CMPJ fonctionnels	Nombre de CMPJ fonctionnels créés	94.0	430.0	
03	PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIVITÉS DES STRUCTURES D'ENCADREMENT	Assurer un suivi efficace des activités des structures d'encadrement des jeunes	Nombre de missions d'évaluation	10.0	70.0	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 348

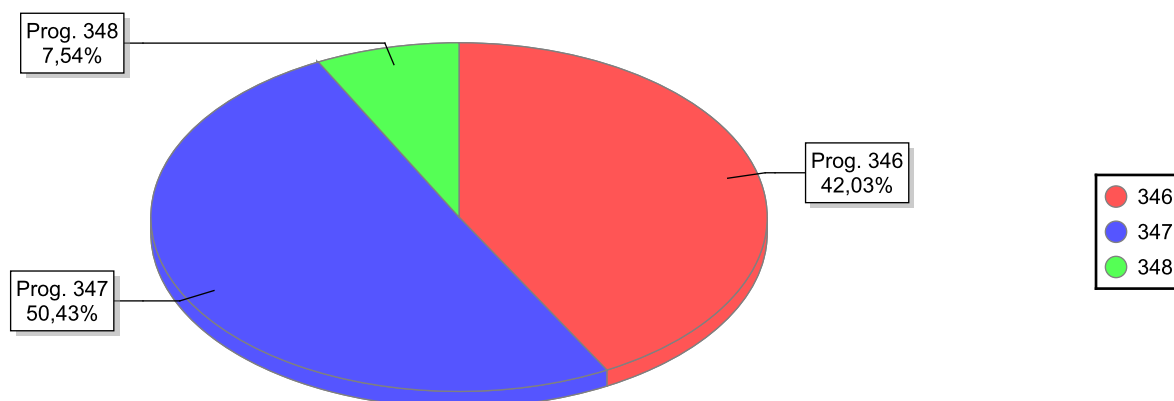
GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DU MINJEC						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SERVICES	Améliorer le cadre et les conditions de travail	nombre d'édifices construits, réhabilités et/ou équipés	32.0	120.0	
02	ADMINISTRATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Faire de la gestion des ressources humaines un levier de performance	Nombre de personnels formés et/ou recyclés	300.0	1000.0	
03	PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES	Améliorer la performance des services	Niveau de satisfaction des usagers	500.0	1000.0	

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

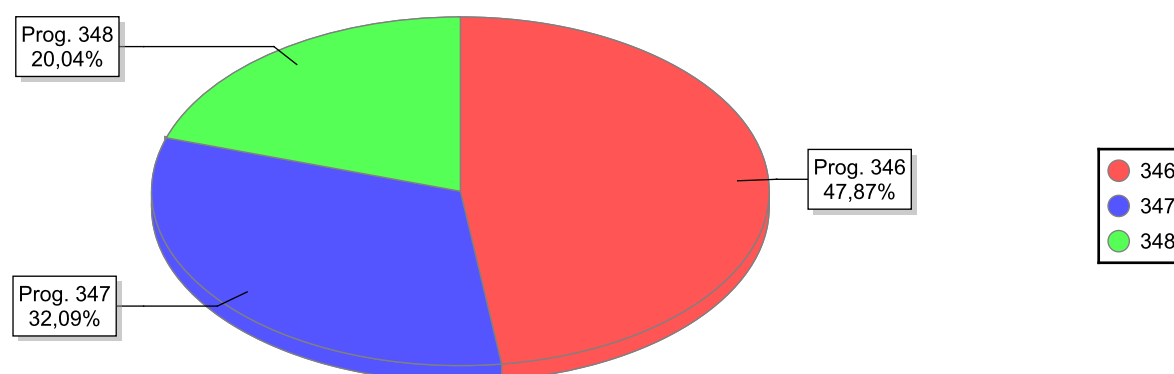
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
346	EDUCATION CIVIQUE ET INSERTION SOCIALE DES JEUNES	2 025 600 000	2 025 600 000	8 140 000 000	2 140 000 000	10 165 600 000	4 165 600 000
347	PROMOTION ECONOMIQUE DES JEUNES	1 747 800 000	1 747 800 000	10 447 120 000	1 044 920 000	12 194 920 000	2 792 720 000
348	GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DU MINJEC	1 328 600 000	1 328 600 000	495 080 000	415 080 000	1 823 680 000	1 743 680 000
Total		5 102 000 000	5 102 000 000	19 082 200 000	3 600 000 000	24 184 200 000	8 702 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 346

EDUCATION CIVIQUE ET INSERTION SOCIALE DES JEUNES

RESPONSABLE DU PROGRAMME

NCHARE MAMA
**Directeur de l'Education Citoyenne, de l'Insertion Sociale, et de la Participation
des Jeunes**

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Promouvoir l'éducation civique et l'intégration nationale

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 - Nombre de camps et campagnes d'éducation civique et d'intégration nationale; - Nombre de réseaux thématiques d'organisation des jeunes	nb	2012	58	2015	500

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 PROMOTION DE L'INTÉGRATION NATIONALE

ACTION 02 PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

ACTION 03 DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

Le Cameroun s'est doté d'un Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi pour la période 2010 – 2020, qui a pour objectif premier de « réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ». pour ce faire l'un des objectifs spécifiques est de « faire de la population un facteur effectif de développement ». En effet, Dans l'optique de faire du Cameroun un pays émergent en 2035, il est nécessaire de doter la population, en tant que principal acteur de l'économie, d'outils et de compétences nécessaires à sa pleine participation à la mise en oeuvre des grands chantiers. Les jeunes qui représentent plus de la moitié de cette population constituent notre principale cible et nécessitent une prise en main globale pour leur participation optimale au développement de la Nation. A la faveur du décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, notre département s'est vu confier de nouvelles missions en plus de l'encadrement de la jeunesse, notamment l'éducation civique et l'intégration nationale. Ainsi, le Ministère de la Jeunesse et de l'Education civique entend à travers ce programme contribuer à la consolidation du lien social par la promotion de la vie associative, des démarches d'éducation à la citoyenneté et de la qualité de l'encadrement associatif. A cet effet, les actions suivantes seront menées:

1-Promotion de l'Intégration nationale : Dans le cadre de l'intégration nationale, le MINJEC entend contribuer à la construction d'une société faite de compréhension mutuelle, d'acceptation de l'autre et de solidarité agissante. Pour ce faire, notre département ministériel entend élaborer une stratégie camerounaise d'intégration nationale devant déboucher sur un ensemble d'activités qui favorisent le brassage des populations et qui consolident le « vivre ensemble ». Dans un contexte marqué par la pluralité d'ethnies, de cultures et de partis politiques, l'on observe davantage des replis identitaires qui ne cessent de gagner du terrain et constituent une véritable menace pour la cohésion sociale. Dans la même lancée, il est envisagé un plaidoyer pour l'institutionnalisation d'une journée camerounaise de l'intégration nationale et de nombreuses sessions de renforcement des capacités des jeunes dans le domaine de l'intégration nationale.

2- Promotion de l'éducation à la citoyenneté : La promotion de l'éducation à la citoyenneté reste l'un des axes majeurs de l'action du MINJEC étant donné qu'elle doit concourir à doter l'individu d'un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à sa participation effective et efficace à la vie politique, sociale et économique du pays. Elle est essentiellement axée sur l'enseignement de valeurs de civilités, de civisme et de solidarité ainsi que des pratiques nécessaires à la préparation des jeunes à une participation consciente et responsable à la vie politique, sociale et

économique en assumant et en exerçant pleinement leurs droits et leurs devoirs citoyens. C'est ainsi

que les activités suivantes seront menées :

- l'élaboration d'un référentiel d'éducation civique ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme national d'éducation civique ;
- l'organisation des campagnes nationales d'éducation civique ;
- la prévention primaire des IST, du VIH et du Sida en milieu jeune ;
- la lutte contre la délinquance et les conduites addictives en milieu jeune ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale de volontariat ;

L'élaboration et la mise en uvre d'un programme national de volontariat.

6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

PROMOTION DE L'INTÉGRATION NATIONALE

OBJECTIF 1 Développer le sentiment de patriotisme, de solidarité et de tolérance

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de campagnes en faveur de l'intégration nationale	-	2011	58	2015	500

ACTION 02

PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

PROGRAMME 346:EDUCATION CIVIQUE ET INSERTION SOCIALE DES JEUNES

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

OBJECTIF 1 Doter les jeunes et les adultes de connaissances et de compétences nécessaires à leur pleine participation au développement de la Nation

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de bénéficiaires	nb	2011	360	2015	20 000

ACTION 03**DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF**

OBJECTIF 1 Favoriser une participation plus efficace des jeunes au processus de développement national

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de réseaux d'associations créés	nb	2012	0	2015	11

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	PROMOTION DE L'INTÉGRATION NATIONALE	0	0	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
02	PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ	1 953 900 000	1 953 900 000	8 120 000 000	2 120 000 000	10 073 900 000	4 073 900 000
03	DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF	71 700 000	71 700 000	0	0	71 700 000	71 700 000
Total		2 025 600 000	2 025 600 000	8 140 000 000	2 140 000 000	10 165 600 000	4 165 600 000

7. PROGRAMME 347

PROMOTION ECONOMIQUE DES JEUNES

RESPONSABLE DU PROGRAMME

NGAH Claude Paul
**Directeur de l'Education Citoyenne, de l'Insertion Sociale, et de la Participation
des Jeunes**

7.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Promouvoir l'insertion socio-économique des jeunes

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Nombre de jeunes formés et insérés dans le circuit économique	nb	2012	5 000	2017	28 835

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'AUTO-EMPLOI DES JEUNES

ACTION 02 REDYNAMISATION DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES

ACTION 03 PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIVITÉS DES STRUCTURES D'ENCADREMENT

7.2 STRATEGIE PROGRAMME

Le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique compte poursuivre à travers ce programme les actions suivantes :

1-Développement de l'entrepreneuriat et de l'auto emploi des jeunes :

la stratégie mise en place est déclinée sous la forme de dispositifs de développement de la culture entrepreneuriale, d'aide au montage et au financement des projets de jeunes à l'instar du PAJER-U, du PIFMAS, du FIJ et du REMUDEV mais aussi des programmes d'aide au retour des jeunes tels que le PARI-JEDI.

2-Redynamisation des structures d'encadrement des jeunes :

A travers cette action, le MINJEC met l'accent prioritairement sur le développement des structures socio-éducatives d'encadrement et d'accompagnement extrascolaires des jeunes à savoir les Centres Multifonctionnels de promotion des jeunes à travers la construction et la réhabilitation desdites structures ainsi que l'implémentation de la nouvelle orientation fonctionnelle.

3-Pilotage et coordination des activités des structures d'encadrement :

Dans ce cadre, le MINJEC entend appuyer et suivre les différentes structures d'encadrement des jeunes qui sont sous sa tutelle ou dépendant directement de ses services.

7.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'AUTO-EMPLOI DES JEUNES

OBJECTIF 1 Encadrer les jeunes dans la création d'entreprise et l'auto-emploi

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur

PROGRAMME 347: PROMOTION ECONOMIQUE DES JEUNES

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

1	Nombre d'entreprises créées	nb	2012	4 500	2017	16 565
---	-----------------------------	----	------	-------	------	--------

ACTION 02**REDYNAMISATION DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES****OBJECTIF 1** Accroître le nombre de CMPJ fonctionnels

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de CMPJ fonctionnels créés	nb	2012	94	2017	430

ACTION 03**PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIVITÉS DES STRUCTURES D'ENCADREMENT****OBJECTIF 1** Assurer un suivi efficace des activités des structures d'encadrement des jeunes

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de missions d'évaluation	nb	2011	10	2017	70

7.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'AUTO-EMPLOI DES JEUNES	84 300 000	84 300 000	8 300 000 000	800 000 000	8 384 300 000	884 300 000
02	REDYNAMISATION DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES	0	0	2 147 120 000	244 920 000	2 147 120 000	244 920 000
03	PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIVITÉS DES STRUCTURES D'ENCADREMENT	1 663 500 000	1 663 500 000	0	0	1 663 500 000	1 663 500 000
Total		1 747 800 000	1 747 800 000	10 447 120 000	1 044 920 000	12 194 920 000	2 792 720 000

8. PROGRAMME 348

GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DU MINJEC

RESPONSABLE DU PROGRAMME

WADJIRI Simon
Directeur des Affaires Generales

8.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Fournir aux services un appui de qualité pour l'exercice de leurs missions, en termes de ressources humaines, de moyens de fonctionnement, de conseil juridique, ainsi qu'en matière de logistique, de documentation, de systèmes d'information et de communication;

- Optimiser les moyens et les modes de fonctionnement dans une logique d'efficacité.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de structures du MINJEC disposant de ressources conséquentes	nb	2013	0	2015	20

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SERVICES

ACTION 02 ADMINISTRATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ACTION 03 PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES

8.2 STRATEGIE PROGRAMME

Depuis sa création à la faveur du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC) a hérité par endroit de l'ex-Ministère de la Jeunesse (MINJEUN) des bâtiments vétustes et délabrés.

Au niveau des services déconcentrés, les structures sont pour la plupart en location. Pour ceux bénéficiant des locaux, ils sont dans un piteux état et nécessitent des aménagements. Ce qui ne favorise pas le plein épanouissement des personnels et la satisfaction des usagers du service public.

En conséquence, pour viser à une amélioration du service rendu et une optimisation des moyens, ce programme portera l'ensemble des moyens de fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique. Il aura notamment pour vocation de fournir aux services un appui de qualité pour l'exercice de leurs missions, en termes de ressources humaines, de moyens de fonctionnement, ainsi qu'en matière de logistique, de documentation, de systèmes d'information et de communication.

Aussi, les activités suivantes seront entre autres menées en vue de la mise en oeuvre de ce programme:

- l'amélioration du cadre de travail à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des édifices;

- la formation du personnel;

- l'administration et la gestion des ressources matérielles;

- la mise en oeuvre de la stratégie de communication;

- la redynamisation des cellules et autres comités;
- la coordination des services, etc.

8.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SERVICES

OBJECTIF 1 Améliorer le cadre et les conditions de travail

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	nombre d'édifices construits, réhabilités et/ou équipés	nb	2013	32	2015	120

ACTION 02

ADMINISTRATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 1 Faire de la gestion des ressources humaines un levier de performance

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de personnels formés et/ou recyclés	nb	2012	300	2015	1 000

ACTION 03

PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES

OBJECTIF 1 Améliorer la performance des services

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Niveau de satisfaction des usagers	-	2013	500	2015	1 000

8.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SERVICES	49 100 000	49 100 000	495 080 000	415 080 000	544 180 000	464 180 000
02	ADMINISTRATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	964 900 000	964 900 000	0	0	964 900 000	964 900 000
03	PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES	314 600 000	314 600 000	0	0	314 600 000	314 600 000
Total		1 328 600 000	1 328 600 000	495 080 000	415 080 000	1 823 680 000	1 743 680 000

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Secteur 4	ENSEIGNEMENT, FORMATION ET RECHERCHE	10 165 600	4 165 600
Fonction 48	Enseignements hors niveau	10 165 600	4 165 600
Programme 346	EDUCATION CIVIQUE ET INSERTION SOCIALE DES JEUNES	10 165 600	4 165 600
Action 01	PROMOTION DE L'INTÉGRATION NATIONALE	20 000	20 000
Article 34 00 50	Division des Etudes, de la Planification et de la Coopératrion	20 000	20 000
Paragraphe 2020	Etude d'organisation	20 000	20 000
Action 02	PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ	10 073 900	4 073 900
Article 33 00 02	Direction de l'Education Citoyenne, de l'Insertion Sociale et de la Participation des Jeunes	1 779 700	1 779 700
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 700	3 700
6175	Fêtes officielles et cérémonies	160 000	160 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	200 000	200 000
6210	Salaire brut du personnel sous statut général de la fonction publique	1 413 000	1 413 000
Article 34 00 50	Division des Etudes, de la Planification et de la Coopératrion	20 000	20 000
Paragraphe 2020	Etude d'organisation	20 000	20 000
Article 35 00 06	Service Civique National de Participation au Développement	7 500 000	1 500 000
Paragraphe 2859	Autres transferts en capital aux ménages	7 500 000	1 500 000
Article 44 10 10	Délégation régionale de la Jeunesse de l'Adamaoua	2 500	2 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 44 11 110	Délégation régionale de la Jeunesse du Centre	2 500	2 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 44 12 120	Délégation régionale de la Jeunesse de l'Est	2 000	2 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 44 13 130	Délégation régionale de la Jeunesse de l'Extrême-Nord	3 500	3 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 44 14 140	Délégation régionale de la Jeunesse du Littoral	2 500	2 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	500	500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 44 15 150	Délégation régionale de la Jeunesse du Nord	2 000	2 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 44 16 160	Délégation régionale de la Jeunesse du Nord-Ouest	3 000	3 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 44 17 170	Délégation régionale de la Jeunesse de l'Ouest	3 000	3 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 44 18 180	Délégation régionale de la Jeunesse du Sud	2 000	2 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 44 19 190	Délégation régionale de la Jeunesse du Sud Ouest	2 000	2 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 10 05	Service Départemental de la Jeunesse du Djerem	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 10 10	Service Départemental de la Jeunesse de Faro et Deo	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 10 15	Service Départemental de la Jeunesse de Mayo-Banyo	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 10 20	Service Départemental de la Jeunesse du Mbere	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 10 25	Service Départemental de la Jeunesse de la Vina	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 11 05	Service Départemental de la Jeunesse de la Haute Sanaga	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 11 10	Service Départemental de la Jeunesse de la Lekie	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 11 15	Service Départemental de la Jeunesse du Mbam et Inougou	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 11 20	Service Départemental de la Jeunesse du Mbam et Kim	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 11 25	Service Départemental de la Jeunesse de le Mefou et Afamba	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 45 11 30	Service Départemental de la Jeunesse de Mefou et Akono	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 11 35	Service Départemental de la Jeunesse du Mfoundi	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 11 40	Service Départemental de la Jeunesse du Nyong et Kelle	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 11 45	Service Départemental de la Jeunesse du Nyong et Mfoumou	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 11 50	Service Départemental de la Jeunesse du Nyong et So'o	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 12 05	Service Départemental de la Jeunesse de la Boumba et Ngoko	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 12 10	Service Départemental de la Jeunesse du Haut -Nyong	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 12 15	Service Départemental de la Jeunesse de la Kadey	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 12 20	Service Départemental de la Jeunesse du Lom et Djerem	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 13 05	Service Départemental de la Jeunesse du Diamaré	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 13 10	Service Départemental de la Jeunesse du Logone et Chari	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 13 15	Service Départemental de la Jeunesse du Mayo-Danai	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 13 20	Service Départemental de la Jeunesse du Mayo -Kani	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 13 25	Service Départemental de la Jeunesse du Mayo-Sava	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 13 30	Service Départemental de la Jeunesse du Mayo-Tsanaga	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 14 05	Service départemental de la jeunesse du Moundou à Nkongsamba	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 14 10	Service départemental de la Jeunesse du Nkam à Yabassi (230)	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 14 15	Service départemental de la jeunesse de la Sanaga Maritime à Edéa	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 14 20	Service départemental de la jeunesse du Wouri	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 45 15 05	Service Départemental de la Jeunesse de la Bénoué	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 15 10	Service Départemental de la Jeunesse du Faro	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 15 15	Service Départemental de la Jeunesse de Mayo-louti	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 15 20	Service Départemental de la Jeunesse de Mayo-Rey	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 16 05	Service Départemental de la Jeunesse de Boyo	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 16 10	Service Départemental de la Jeunesse de Bui	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 16 15	Service Départemental de la Jeunesse de la Donga -Mantung	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 16 20	Service Départemental de la Jeunesse de la Menchum	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 16 25	Service Départemental de la Jeunesse de la Mezam	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 16 30	Service Départemental de la Jeunesse de Momo	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 16 35	Service Départemental de la Jeunesse de Ngo -Ketunja	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 17 05	Service Départemental de la Jeunesse du Bamboutos	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 17 10	Service Départemental de la Jeunesse du Haut-Nkam	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 17 15	Service Départemental de la Jeunesse des Hauts Plateaux	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 17 20	Service Départemental de la Jeunesse de la Koung-Khi	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 17 25	Service Départemental de la Jeunesse de la Menoua	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 17 30	Service Départemental de la Jeunesse de la Mifi	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 17 35	Service Départemental de la Jeunesse du Ndé	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 17 40	Service Départemental de la Jeunesse du Noun	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 45 18 05	Service Départemental de la Jeunesse de Dja et Lobo	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 18 10	Service Départemental de la Jeunesse de la Mvila	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 18 15	Service Départemental de la Jeunesse de l'Océan	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 18 20	Service Départemental de la Jeunesse de la Vallée du Ntem	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 19 05	Service Départemental de la Jeunesse du Fako	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 19 10	Service Départemental de la Jeunesse du Koupé et Manengoumba	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 19 15	Service Départemental de la Jeunesse du Lebialém	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 19 20	Service Départemental de la Jeunesse de la Manyu	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 19 25	Service Départemental de la Jeunesse de la Meme	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 45 19 30	Service Départemental de la Jeunesse du Ndian	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 46 10 02	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de bankim	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 10 06	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Belei	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 10 08	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de DIR	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 10 10	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de DJOHONG	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 10 16	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Mbe	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 10 20	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Ngaoundal	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 10 22	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Ngaoundere 3	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 10 26	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de GALIM-TIGNERE	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 02	Service d'Arrondissement de la Jeunesse d'Akono	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 46 11 06	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse d'AWAE	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 08	Service d'Arrondissement de la Jeunesse d 'Ayos	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 14	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de bokito	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 24	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse d'EBEBDA	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 32	Service d'arrondissement de la jeunesse de esse Service d'Arrondissement de la Jeunesse d'Esse	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 36	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de MAKAK	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 40	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de MATOMB	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 44	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de MBANDJCK	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 48	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de MBANKOMO	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 54	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Minta	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 60	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Ndikinimeki	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 72	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de NKOTENG	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 74	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Yoko	1 600	1 600
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 600	1 600
Article 46 11 76	Service d'Arrondissement de la Jeunesse d'Obala	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 78	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de OKOLA	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 80	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de OMBESSA	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 84	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Soa	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 86	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de YAOUNDE I	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 88	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Yaounde 7	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 46 11 90	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Yaoundé 3	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 92	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Yaoundé 4	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 94	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de YAOUNDE V	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 96	Service d'Arrondissement de Yaoundé 6	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 11 98	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de YAOUNDE II	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 12 06	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Belabo	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 12 10	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de BETARE OYA	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 12 14	Service d'arrondissement de la jeunesse de dimako Service d'Arrondissement de la Jeunesse Dimako	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 12 18	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Gari Gombo	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 12 20	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Garoua Boulai	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 12 22	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Kette	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 12 24	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de LOMIE	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 12 28	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Messamena	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 04	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Bogo	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 08	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Datcheka	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 10	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Darak	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 102	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Fotokol	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 18	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de GUERE	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 20	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de GUIDIGUIS	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 46 13 30	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de kalfou	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 32	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Kar Hay	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 34	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de kolofata	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 38	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de koza	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 42	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Maga	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 64	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de PETTE	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 70	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de TCHATIBALI	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 72	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Tokombéré	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 74	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Vele	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 13 78	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de WAZA	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 06	Service d'Arrondissement de la jeunesse de dizangué	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 08	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de DOUALA I	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 10	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de DOUALA II	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 12	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Douala 3	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 14	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Douala 4	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 20	Service d'Arrondissement de la Jeunesses de Loum	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 26	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Mbanga	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 28	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de MEONG	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 32	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de NDOM	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 46 14 34	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de NGAMBE	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 36	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Nkondjock	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 44	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Pouma	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 14 50	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de DIBAMBA	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 15 04	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de BABEMI	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 15 08	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Figuil	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 15 14	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Lagdo	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 15 16	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de MAYO OULO	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 15 18	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Pitoa	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 15 28	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Touboro	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 15 48	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Tcheboa	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 16 06	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de BAFUT	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 16 08	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Bali	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 16 14	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de BATIBO	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 16 16	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de BELO	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 16 22	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Fungom	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 16 40	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Ndu	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 16 54	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse d'OKU	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 16 56	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Santa	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 46 16 64	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de NKUM	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 14	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Bamendjou	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 18	Service d'arrondissement de la jeunesse de poumougne Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Poumegne	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 20	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de BANDJA	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 30	Service d'arrondissement de la jeunesse de batcham Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Batcham	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 34	Service d'arrondissement de la jeunesse de bazou	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 42	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de FOUMBOT	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 44	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de GALIM	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 46	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de kekem	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 50	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Koutaba	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 52	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Magba	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 60	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Nkongni	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 62	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de PENKA-MICHEL	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 17 66	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de SANTCHOU	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 18 04	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Kye -Ossi	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 18 14	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de DJOUM	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 18 20	Service d'Arrondissement de la Jeunesse d'Akom 2	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 18 26	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Meyomessala	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 18 34	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Ngoulemakong	800	800

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 18 36	Service d'arrondissement de la jeunesse de olamze	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 18 42	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Zzoétélé	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 19 04	Service d'arrondissement de la jeunesse de alou	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 19 10	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de BONGE	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 19 14	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Ekondo Titti	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 19 16	Service d'Arrondissement de la Jeunesse d' Eyumojock	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 19 38	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de MUUKA	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 19 42	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Tiko	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 46 19 44	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Tombel	800	800
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 98 00 02	FINEX: Direction de l'education citoyenne, de l'insertion sociale et de la participation des jeunes	600 000	600 000
Paragraphe 2799	Immobilisations non définies à Répartir	600 000	600 000
Action 03	DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF	71 700	71 700
Article 33 00 01	Direction de la Vie Association et des Loisirs	6 700	6 700
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 700	3 700
Article 35 00 05	Conseil National de la Jeunesse	65 000	65 000
Paragraphe 6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	10 000	10 000
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	5 000	5 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	10 000	10 000
6524	Subventions de fonctionnement aux ONG et associations	40 000	40 000
Secteur 5	COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET SPORTS	14 018 600	4 536 400
Fonction 54	Affaires communes Jeunesse et sports	1 823 680	1 743 680

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 348	GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DU MINJEC	1 823 680	1 743 680
Action 01	DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SERVICES	544 180	464 180
Article 23 00 10	Inspecteur Général	25 000	25 000
Paragraphe 2020	Etude d'organisation	25 000	25 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	413 500	333 500
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	95 000	30 000
	2242 Acquisition, montage et rénovations des installations électriques et des générateurs d'électricité	38 500	38 500
	2261 Achats de mobilier de bureau	19 000	19 000
	2276 Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	60 000	45 000
	2280 Achats de voitures de fonction, de liaison ou de service	201 000	201 000
Article 35 00 08	Cellule Programmation, Planification, Budgétisation et Suivi	32 100	32 100
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
	6104 Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
	6121 Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 100	1 100
	6171 Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
	6186 Honoraires et frais annexes	5 000	5 000
	6187 Frais de formation, stages et organisation de séminaires	10 000	10 000
	6268 Primes pour travaux spéciaux	10 000	10 000
Article 35 00 60	Commission de Passation des Marchés	17 000	17 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
	6104 Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
	6268 Primes pour travaux spéciaux	12 000	12 000
	6714 Frais de Régulation sur les Marchés Publics	3 000	3 000
Article 44 10 10	Délégation régionale de la Jeunesse de l'Adamaoua	3 000	3 000
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	3 000	3 000
Article 44 16 160	Délégation régionale de la Jeunesse du Nord-Ouest	4 500	4 500
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 500	4 500
Article 45 10 10	Service Départemental de la Jeunesse de Faro et Deo	4 250	4 250
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 250	4 250
Article 45 14 05	Service départemental de la jeunesse du Moungo à Nkongsamba	4 850	4 850
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	4 850	4 850
Article 46 10 06	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Belel	4 507	4 507
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 507	4 507
Article 46 11 32	Service d'arrondissement de la jeunesse de esse Service d'Arrondissement de la Jeunesse d'Esse	1 500	1 500
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	1 500	1 500
Article 46 11 48	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de MBANKOMO	4 750	4 750
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 750	4 750

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 46 11 58	Délégation D'Arrondissement de la Jeunesse de NANGA EBOKO	4 750	4 750
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 750	4 750
Article 46 12 14	Service d'arrondissement de la jeunesse de dimako Service d'Arrondissement de la Jeunesse Dimako	1 500	1 500
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	1 500	1 500
Article 46 12 20	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Garoua Boulai	2 963	2 963
Paragraphe 2271	Achats de matériels de salle de congrès, spectacle d'équipements sportifs	2 963	2 963
Article 46 13 42	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Maga	4 200	4 200
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	4 200	4 200
Article 46 15 18	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Pitoa	2 085	2 085
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	2 085	2 085
Article 46 17 34	Service d'arrondissement de la jeunesse de bazou	2 500	2 500
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	2 500	2 500
Article 46 17 42	Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse de FOUMBOT	3 000	3 000
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	3 000	3 000
Article 46 18 34	Service d'Arrondissement de la Jeunesse de Ngoulemakong	4 500	4 500
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 500	4 500
Article 46 19 04	Service d'arrondissement de la jeunesse de alou	3 725	3 725
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	3 725	3 725
Action 02	ADMINISTRATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	964 900	964 900
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	627 700	627 700
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	15 000	15 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	3 000	3 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 700	5 700
6174	Frais de réception	33 000	33 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	5 000	5 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	15 000	15 000
6220	Salaire brut du personnel sous statut particulier de la fonction publique	542 000	542 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	4 000	4 000
Article 35 00 03	CELLULE DU PROJET SIGIPES	4 000	4 000
Paragraphe 6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	4 000	4 000
Article 39 00 00	Dépenses communes du Ministère de la Jeunesse	333 200	333 200
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	6 000	6 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	5 300	5 300
6133	Frais de relève	9 000	9 000
6141	Abonnements et consommations d'eau	27 000	27 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6142	Abonnements et consommations d'électricité	31 000	31 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	10 000	10 000
6162	Entretien des ascenseurs	2 400	2 400
6163	Entretien des installations électriques, climatiseurs, groupes électrogènes, sanitaires et plomberies	10 000	10 000
6164	Entretien et maintenance des machines et matériels techniques	10 000	10 000
6165	Entretien des matériels de télécommunication	3 000	3 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	9 000	9 000
6169	Sécurité et incendie	3 000	3 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	15 000	15 000
6180	Assurances	10 000	10 000
6181	Abonnements et consommations de téléphone, fax, telex, téléphones portables,	37 000	37 000
6182	Sites web, abonnements et consommations internet	5 000	5 000
6184	Affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire	4 500	4 500
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	25 000	25 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	88 000	88 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	3 000	3 000
6524	Subventions de fonctionnement aux ONG et associations	20 000	20 000
Action 03	PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES	314 600	314 600
Article 22 00 20	Cabinet du Ministre de la Jeunesse	120 200	120 200
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	7 000	7 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	4 000	4 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	10 000	10 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	6 000	6 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	10 000	10 000
6173	Frais de représentation, frais d'hôtel des cabinets	60 000	60 000
6174	Frais de réception	15 000	15 000
6261	Heures supplémentaires	3 000	3 000
6262	Gratifications	1 200	1 200
6268	Primes pour travaux spéciaux	4 000	4 000
Article 23 00 10	Inspecteur Général	22 000	22 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	7 000	7 000
6174	Frais de réception	3 000	3 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	5 000	5 000
Article 23 00 21	Inspecteur n° 1	5 000	5 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
Article 23 00 22	Inspecteur n° 2	5 000	5 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
Article 24 00 01	Conseiller Technique n°1	5 000	5 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
Article 24 00 02	Conseiller Technique n°2	5 000	5 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
Article 32 00 10	Secrétariat Général	23 000	23 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	5 000	5 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	6 000	6 000
6174	Frais de réception	5 000	5 000
Article 32 00 11	CELLULE JURIDIQUE	4 300	4 300
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	1 300	1 300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 32 00 12	CELLULE DE SUIVI	1 400	1 400
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	800	800
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	600	600
Article 32 00 13	Cellule de la Traduction	4 400	4 400
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	800	800
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	600	600
6268	Primes pour travaux spéciaux	3 000	3 000
Article 32 00 14	Cellule de la Communication	14 000	14 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	6 000	6 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	4 000	4 000
Article 32 00 15	Sous Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison	3 800	3 800
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	800	800
6268	Primes pour travaux spéciaux	2 000	2 000
Article 32 00 16	Cellule Informatique et des Statistiques	1 400	1 400
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	800	800
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	600	600
Article 34 00 50	Division des Etudes, de la Planification et de la Coopératirion	65 700	65 700
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6132	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	20 000	20 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 700	3 700
6172	Indemnités de mission à l'étranger	14 000	14 000
6174	Frais de réception	15 000	15 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	10 000	10 000
Article 35 00 03	CELLULE DU PROJET SIGIPES	10 400	10 400
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 600	4 600
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	800	800
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	4 000	4 000
Article 35 00 10	Cellule de Lutte contre la Corruption	17 000	17 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	15 000	15 000
Article 35 00 11	Programme Nationale de Gouvernance	7 000	7 000
Paragraphe 6268	Primes pour travaux spéciaux	7 000	7 000
Fonction 55	Vie associative & loisirs des jeunes	12 194 920	2 792 720

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 347	PROMOTION ECONOMIQUE DES JEUNES	12 194 920	2 792 720
Action 01	DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'AUTO-EMPLOI DES JEUNES	8 384 300	884 300
Article 33 00 03	Division de la Promotion Socio Economique des Jeunes	25 700	25 700
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 700	3 700
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	4 000	4 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	3 000	3 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	12 000	12 000
Article 62 00 00	Coordination nationale du PIFMAS	3 500	3 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	500	500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 62 00 10	Coordination nationale du PAJER-U	8 303 500	803 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	500	500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
2799	Immobilisations non définies à Répartir	8 300 000	800 000
Article 62 10 10	Antenne régionale du PAJER -U de l'Adamaoua	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500	500
Article 62 10 100	Antenne régionale PIFMAS de l' Adamaoua	1 000	1 000
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 62 11 11	Antenne régionale du PAJER-U du Centre	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500	500
Article 62 12 12	Antenne régionale PAJER-U de l'Est	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500	500
Article 62 13 13	Antenne régionale du PAJER-U de l'Extrême Nord	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500	500
Article 62 13 130	Antenne régionale du PIFMAS de l' Extrême Nord	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 62 14 14	Antenne régionale du PAJER- U du Littoral	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500	500
Article 62 15 15	Antenne régionale du PAJER-U du Nord	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500	500
Article 62 15 150	Antenne régionale du PIFMAS du Nord	1 000	1 000
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 62 16 16	Antenne régionale du PAJER-U du Nord Ouest	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500	500
Article 62 16 160	Antenne régionale du PIFMAS du Nord OUEST	1 000	1 000
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	800	800
Article 62 17 17	Antenne régionale du PAJER-U de l'Ouest	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500	500
Article 62 18 18	Antenne régionale du PAJER-U du Sud	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500	500
Article 62 19 19	Antenne régionale du PAJER-U du Sud -Ouest	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	200	200
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500	500
Article 63 10 05	Antenne départementale du PAJER-U du Djerem	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 10 10	Antenne départementale du PAJER-U du Faro et Deo	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 10 16	Antenne départementale du PAJER-U du Mayo Banyo	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 10 21	Antenne départementale du PAJER-U du Mbéré	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 63 10 25	Antenne départementale du PAJER-U de la vina	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 11 05	Antenne départementale du PAJER-U de la Haute Sanaga	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 11 10	Antenne départementale du PAJER-U de la Ieké	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 11 15	Antenne départementale du PAJER-U du Mbam et Ioumbou	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 11 20	Antenne départementale du PAJER-U du Mbam et Kim	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 11 25	Antenne départementale du PAJER-U de la Mefou et Afamba	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 11 30	Antenne départementale du PAJER-U de la Mefou et Akono	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 11 35	Antenne départementale du PAJER-U du Mfoundi	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 11 40	Antenne départementale du PAJER-U du Nyong et Kellé	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 11 45	Antenne départementale du PAJER-U du Nyong et Mfoumou	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 11 50	Antenne départementale du PAJER-U du Nyong et So'o	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 12 05	Antenne départementale du PAJER-U de la Boumba et Ngoko	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 12 10	Antenne départementale du PAJER-U du Haut Nyong	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 12 15	Antenne départementale du PAJER-U de la Kadey	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 12 20	Antenne départementale du PAJER-U du Lom et Djerem	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 13 05	Antenne départementale du PAJER-U du Diamaré	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 13 10	Antenne départementale du PAJER-U du Logone et Chari	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 13 15	Antenne départementale du PAJER-U du Mayo Danay	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 13 20	Antenne départementale du PAJER-U du Mayo Kani	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 13 25	Antenne départementale du PAJER-U du Mayo Sava	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 13 30	Antenne départementale du PAJER-U du Mayo tsanaga	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 14 05	Antenne départementale du PAJER-U du Moungo	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 14 10	Antenne départementale du PAJER-U du Nkam	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 14 15	Antenne départementale du PAJER-U de la Sanaga Maritime	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 14 20	Antenne départementale du PAJER-U du Wouri	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 15 05	Antenne départementale du PAJER-U de la Benoué	700	700

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 15 10	Antenne départementale du PAJER-U du Faro	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 15 15	Antenne départementale du PAJER-U du Mayo Louti	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 15 20	Antenne départementale du PAJER-U du Mayo Rey	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 16 05	Antenne départementale du PAJER-U du Boyo	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 16 10	Antenne départementale du PAJER-U du Bui	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 16 15	Antenne départementale du PAJER-U du Donga Mantung	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 16 20	Antenne départementale du PAJER-U de la Mentchum	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 16 25	Antenne départementale du PAJER-U de laMezam	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 16 30	Antenne départementale du PAJER-U de la Momo	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 16 35	Antenne départementale du PAJER-U du ngoketundja	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 17 05	Antenne départementale du PAJER-U du Haut Nkam	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 17 10	Antenne départementale du PAJER-U des Bamboutos	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 63 17 15	Antenne départementale du PAJER-U des hauts plateaux	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 17 20	Antenne départementale du PAJER-U du koung khi	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 17 25	Antenne départementale du PAJER-U de la Menoua	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 17 30	Antenne départementale du PAJER-U de la Mifi	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 17 35	Antenne départementale du PAJER-U du Ndé	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 17 40	Antenne départementale du PAJER-U du Noun	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 18 05	Antenne départementale du PAJER-U du Dja et Lobo	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 18 10	Antenne départementale du PAJER-U de la Mvila	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 18 15	Antenne départementale du PAJER-U de l'Océan	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 18 20	Antenne départementale du PAJER-U de la Vallée du Ntem	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 19 05	Antenne départementale du PAJER-U du Fako	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 19 10	Antenne départementale du PAJER-U du Koupe Manengouba	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 19 15	Antenne départementale du PAJER-U du Lebiale	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 19 20	Antenne départementale du PAJER-U de Manyu	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 19 25	Antenne départementale du PAJER-U de Meme	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Article 63 19 30	antenne départementale du PAJER-U de ndian	700	700
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	300	300
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	400	400
Action 02	REDYNAMISATION DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES	2 147 120	244 920
Article 34 00 50	Division des Etudes, de la Planification et de la Coopératrion	25 000	25 000
Paragraphe 2020	Etude d'organisation	25 000	25 000
Article 45 11 05	Service Départemental de la Jeunesse de la Haute Sanaga	250 000	0
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	250 000	0
Article 45 12 10	Service Départemental de la Jeunesse du Haut -Nyong	9 000	9 000
Paragraphe 2230	Rénovation, gros entretien de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	9 000	9 000
Article 45 12 20	Service Départemental de la Jeunesse du Lom et Djerem	35 000	35 000
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	35 000	35 000
Article 45 13 10	Service Départemental de la Jeunesse du Logone et Chari	8 000	8 000
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	8 000	8 000
Article 45 14 20	Service départemental de la jeunesse du Wouri	59 000	30 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	59 000	30 000
Article 45 16 10	Service Départemental de la Jeunesse de Bui	9 000	9 000
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 500	4 500
2270	Achats de matériels pédagogiques	4 500	4 500
Article 45 16 20	Service Départemental de la Jeunesse de la Menchum	4 500	4 500
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 500	4 500
Article 52 11 54	Centre de Multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Minta	19 750	4 750
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 750	4 750
2270	Achats de matériels pédagogiques	15 000	0
Article 52 11 72	CMPJ NKOTENG	3 029	3 029
Paragraphe 2271	Achats de matériels de salle de congrès, spectacle d'équipements sportifs	3 029	3 029
Article 52 11 78	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes	4 700	4 700
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	4 700	4 700
Article 52 11 94	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mimboman	15 000	15 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2270	Achats de matériels pédagogiques	15 000	15 000
Article 52 14 11	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Log Badjec	6 000	1 800
Paragraphe 2271	Achats de matériels de salle de congrès, spectacle d'équipements sportifs	6 000	1 800
Article 52 14 28	Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes	4 975	4 975
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	4 975	4 975
Article 52 15 01	Centre multifonctionnel régional de Promotion des Jeunes de Garoua	2 520	2 520
Paragraphe 2270	Achats de matériels pédagogiques	2 520	2 520
Article 52 16 01	Centre multifonctionnel régional de Promotion des Jeunes de Bamenda	3 918	3 918
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	3 918	3 918
Article 52 17 62	CMPJ PENKA MICHEL	4 885	4 885
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 885	4 885
Article 52 19 01	Centre multifonctionnel régional de Promotion des Jeunes de Buéa	400 000	0
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	400 000	0
Article 52 19 34	CMPJ ETUKOU	5 000	2 000
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	5 000	2 000
Article 52 19 342	CMPJ BACHUO-AKAGBE	5 000	2 000
Paragraphe 2240	Achat, installation et rénovation des équipements des locaux à usage de bureau	5 000	2 000
Article 52 19 343	Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Nfaietock	5 000	2 000
Paragraphe 2240	Achat, installation et rénovation des équipements des locaux à usage de bureau	5 000	2 000
Article 53 10 01	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Ngaoundéré	350 000	0
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	350 000	0
Article 53 10 16	Centre multifonctionnel de Promotion des jeunes de Mbe	1 500	1 500
Paragraphe 2240	Achat, installation et rénovation des équipements des locaux à usage de bureau	1 500	1 500
Article 53 10 26	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Tignere	2 000	2 000
Paragraphe 2271	Achats de matériels de salle de congrès, spectacle d'équipements sportifs	2 000	2 000
Article 53 11 01	Centre multifonctionnel régional de Promotion des Jeunes de Madagascar	15 000	15 000
Paragraphe 2270	Achats de matériels pédagogiques	15 000	15 000
Article 53 11 03	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Nanga Eboko	15 000	15 000
Paragraphe 2270	Achats de matériels pédagogiques	15 000	15 000
Article 53 11 70	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Ngoumou	1 686	1 686
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	1 686	1 686
Article 53 13 56	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mokolo	4 905	4 905
Paragraphe 2270	Achats de matériels pédagogiques	4 905	4 905
Article 53 14 02	Centre multifonctionnel de promotion des jeunes de New-Bell Douala	4 968	4 968
Paragraphe 2230	Rénovation, gros entretien de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	4 968	4 968
Article 53 14 20	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Loum	15 000	0

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2271	Achats de matériels de salle de congrès, spectacle d'équipements sportifs	15 000	0
Article 53 14 26	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mbanga	15 000	0
Paragraphe 2270	Achats de matériels pédagogiques	15 000	0
Article 53 14 36	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Nkondjock	1 531	1 531
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	1 531	1 531
Article 53 15 26	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Tchollire	1 500	1 500
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	1 500	1 500
Article 53 16 62	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Wum	3 348	3 348
Paragraphe 2260	Achats de matériels de bureau	3 348	3 348
Article 53 17 01	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Bafoussam	400 000	0
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	400 000	0
Article 53 17 24	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Bangangté	4 278	4 278
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 278	4 278
Article 53 17 36	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Dschang	4 447	4 447
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	4 447	4 447
Article 53 17 40	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Foumban	4 000	4 000
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 000	4 000
Article 53 18 01	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes d'Ebolowa	400 000	0
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	400 000	0
Article 53 19 02	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de kumba	15 000	0
Paragraphe 2270	Achats de matériels pédagogiques	15 000	0
Article 53 19 03	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Limbé	4 980	4 980
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	4 980	4 980
Article 55 18 18	Centre National de la Jeunesse et des Sports de Kribi	3 700	3 700
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	3 700	3 700
Action 03	PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIVITÉS DES STRUCTURES D'ENCADREMENT	1 663 500	1 663 500
Article 33 00 03	Division de la Promotion Socio Economique des Jeunes	1 500 000	1 500 000
Paragraphe 6210	Salaire brut du personnel sous statut général de la fonction publique	1 500 000	1 500 000
Article 52 11 02	CMPJ AKONO	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 52 11 44	CMPJ MBANDJOCK	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 52 11 48	CMPJ MBANKOMO	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 52 11 72	CMPJ NKOTENG	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Article	52 11 78	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes	1 000	1 000
Paragraphe	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	52 11 94	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mimboman	4 400	4 400
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
	6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
	6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article	52 13 01	Centre multifonctionnel régional de Promotion des Jeunes de Maroua	4 400	4 400
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
	6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
	6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article	52 14 28	Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes	2 600	2 600
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 600	1 600
Article	52 15 01	Centre multifonctionnel régional de Promotion des Jeunes de Garoua	4 400	4 400
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
	6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
	6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article	52 16 01	Centre multifonctionnel régional de Promotion des Jeunes de Bamenda	4 400	4 400
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
	6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
	6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article	52 16 20	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Fundong	1 000	1 000
Paragraphe	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	52 16 38	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de NDOP	1 000	1 000
Paragraphe	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	52 17 62	CMPJ PENKA MICHEL	1 000	1 000
Paragraphe	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	52 19 01	Centre multifonctionnel régional de Promotion des Jeunes de Buéa	4 400	4 400
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
	6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
	6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article	52 19 18	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Menji	1 000	1 000
Paragraphe	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 53 10 01	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Ngaoundéré	4 400	4 400
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 53 10 04	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Banyo	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 10 16	Centre multifonctionnel de Promotion des jeunes de Mbe	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 10 18	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Meinganga	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 10 24	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Tibati	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 10 26	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Tignere	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 11 01	Centre multifonctionnel régional de Promotion des Jeunes de Madagascar	4 400	4 400
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 53 11 02	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Bafia	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 11 03	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Nanga Eboko	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 11 04	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes d'Akonolinga	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 11 30	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes d'Eseka	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 11 42	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mbalmayo	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 11 52	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de MFOU	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 11 56	centre multifonctionnel de promotion des jeunes de monatéle Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Monatéle	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 11 60	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Ndikinimeiki	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 11 70	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Ngoumou	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 53 11 74	centre multifonctionnel de promotion des jeunes de ntui Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Ntui	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 11 76	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes d'Obala	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 11 82	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Sa'a	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 12 01	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Bertoua	4 400	4 400
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 53 12 02	centre multifonctionnel de promotion des jeunes de abong mbang Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes d'Abong Mbang	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 12 04	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Batouri	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 12 06	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Belabo	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 12 22	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Kette	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 12 32	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Ndelele	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 12 38	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Yokadouma	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 13 06	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Yagoua	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 13 26	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Kaelé	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 13 36	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de kousseri	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 13 42	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Maga	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 13 46	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Doukoula	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 13 56	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mokolo	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 13 58	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mora	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 53 14 01	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de la Cité SIC Bassa à Douala	4 400	4 400
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 53 14 02	Centre multifonctionnel de promotion des jeunes de New-Bell Douala	4 400	4 400
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 53 14 04	Centre multifonctionnel de promotion des jeunes de Ngambè	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 14 05	Centre multifonctionnel de promotion des jeunes de Nkongsamba	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 14 18	centre multifonctionnel de promotion des jeunes de edea Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes d'Edea	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 14 20	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Loum	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 14 26	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mbanga	2 000	2 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 14 36	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Nkondjock	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 14 44	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Lognanga	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 14 441	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Pouma	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 14 46	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Yabassi	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 15 04	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Guider	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 15 20	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Poli	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 15 26	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Tchollire	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 16 28	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Kumbo	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 16 30	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mbengwi	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 16 48	centre multifonctionnel de promotion des jeunes de nkambe Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Nkamé	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 16 62	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Wum	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 17 01	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Bafoussam	4 400	4 400
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 53 17 04	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Bafang	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 17 22	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Bandjoun	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 17 24	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Bangangté	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 17 36	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Dschang	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 17 40	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Foumban	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 17 50	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Koutaba	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 17 58	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mbouda	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 18 01	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes d'Ebolowa	4 400	4 400
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	700	700
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	700	700
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 53 18 04	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes d'Ambam	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 18 05	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Sangmelima	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 18 18	centre multifonctionnel de promotion des jeunes de kribi Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Kribi	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 19 02	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de kumba	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 26 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 53 19 03	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Limbé	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 19 34	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mamfé	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 53 19 36	Centre multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Mundemba	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 54 11 01	Centre National d'Education Populaire et d'Alphabétisation de Nkolinda	5 300	5 300
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	800	800
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500	500
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	2 000	2 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	1 000	1 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 55 18 18	Centre National de la Jeunesse et des Sports de Kribi	31 800	31 800
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	800	800
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 300	1 300
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	900	900
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6174	Frais de réception	3 000	3 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	10 000	10 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	10 000	10 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	1 000	1 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 800	1 800
Article 56 14 12	Maison des Jeunes de Bepanda-Douala	1 000	1 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		24 184 200	8 702 000